

<http://www.snetap-fsu.fr/Enseignants-Reponses-du-DGER-lors.html>



# **Enseignants : Réponses du DGER lors de l'audience du 20 mars, à l'occasion de la journée d'action**

- Nos Actions - Archives - 2006-07 - Archives -  
Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2007

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Mardi 20 mars, une délégation du Snetap-FSU a rencontré le [DGER](#), Jean-Louis Buer. Ses membres (7 représentants des enseignants et deux du Secrétariat Général, A. Merrien et JM Le Boiteux) ont exposé l'essentiel des revendications qui avaient conduit les enseignants à se mettre en grève le 20 mars. **Ils ont obtenu, pour l'instant, l'assurance de la non transposition des modifications des décret de 1950 au ministère de l'Agriculture.**

## **Modifications des décrets de 1971 : « un dossier qui n'est pas encore ouvert »**

Le Snetap-FSU a tenu à réaffirmer à la DGER son opposition à la transposition des modifications des décrets de 1950 à ceux de 1971 pour l'Agriculture.

En effet, il a rappelé que la charge de travail des enseignants s'est alourdie depuis plusieurs années (mise en place des [CCF](#) avec la lourdeur administrative qu'on leur connaît, pluridisciplinarité, participation à des commissions diverses, aux portes ouvertes des établissements, etc.) et que leurs conditions de travail se sont aggravées pendant la dernière période avec les nouvelles grilles horaires et la suppression de nombreux doubléments.

Les représentants du Snetap ont déclaré que si l'on devait faire évoluer les textes régissant les obligations de service des enseignants, on devait le faire en partant des problèmes actuellement rencontrés dans l'exercice du métier et en prenant en compte l'intérêt des élèves.

Ils ont dénoncé la méthode de passage en force utilisée par le Ministre de l'Education Nationale ainsi que les mesures prises, uniquement dictées par la volonté de faire des économies.

Supprimer les décharges signifie donc ne pas reconnaître le travail et l'implication des enseignants et témoigne d'un grand mépris pour l'intérêt des élèves !!

Le DGER a assuré aux représentants du Snetap-FSU que *"le dossier n'était pas ouvert..."* (même si implicitement, il reconnaît qu'il existe...) et qu'il fallait attendre les prochaines échéances électorales et le devenir des décrets [EN](#). Il a ajouté que l'[EAP](#) avait des spécificités qui pouvaient justifier que des mesures [EN](#) n'y soient pas transposées (il a notamment fait référence à l'UNSS).

## **Mixage des publics : la vigilance s'impose !**

A propos du mixage des publics (élèves et apprentis dans une même classe), dont on sait qu'il est mis en ½uvre à titre d'expérience dans quelques classes, le Snetap-FSU a à nouveau dénoncé fermement cette orientation (introduite dans le 4e Schéma national révisé, même si le Snetap a obtenu une modification de la rédaction initiale), la considérant comme un véritable casus belli, car elle nie la spécificité de chacune des voies de formation et de leurs publics (scolaire / apprentissage), si souvent mise en avant par la DGER, méconnaît les difficultés inhérentes aux rythmes différents entre les deux voies et accroît encore les difficultés de gestion de l'hétérogénéité des classes pour les enseignants.

Le Snetap-FSU a rappelé sa farouche volonté de maintenir les dispositions statutaires des services des enseignants !

Le Directeur Général a affirmé que ce mixage ne serait pas imposé sans concertation pédagogique et que pour l'instant, on n'en avait tiré aucune conséquence... Mais sur le fond, il a visiblement affiché que cette mesure ne le choquait pas. La vigilance s'impose donc !

## **Dire non à la bivalence comme outil pour faire des économies**

Le Snetap-FSU a également condamné l'orientation de la DGER visant privilégier le recrutement de [PLPA](#) plutôt que de [PCEA](#), inscrite officiellement dans le contrat signé fin 2006 entre la DGER et l'[ENFA](#).

Le développement de la bivalence qui en résultera apparaît comme une véritable « *variable d'ajustement* » pour le budget du ministère... Le DGER s'est défendu d'avoir une intention délibérée de ne plus recruter de PCEA. « *J'ai besoin de PLPA, ce corps paraît, par ses particularités, correspondre aux enjeux actuels...* », a-t-il déclaré.

Pourtant la réalité des derniers concours et le contrat signé avec l'ENFA indiquent l'inverse. Et l'on peut entendre dans sa réponse que la bivalence des PLPA lui donne plus de souplesse dans la gestion des personnels dans le cadre des restrictions budgétaires et des limitations d'effectifs élèves.

Rappelons que jusqu'à présent, les choix de recrutement de PLPA ou de PCEA étaient liés aux structures des établissements, les PCEA devant principalement intervenir dans les filières dites longues (voie générale et technologique) et les PLPA dans les filières dites courtes (voie professionnelle).

Rappelons également que de nombreux PLPA, dont le statut prévoit effectivement la bivalence, sont de fait monovalents - et ne s'en plaignent pas, bien au contraire ! - et n'enseignent que la discipline correspondant à leur diplôme de formation initiale.

Le Snetap considère que c'est bien la formation reçue et la qualification acquise qui garantissent la qualité de l'enseignement dispensé, même si des évolutions peuvent ensuite intervenir au travers de formations ultérieures ou de dispositifs de validation des acquis.

## **Affectation des enseignants sur [EPL](#)**

Le DGER a rappelé qu'il n'avait pas l'ambition de créer un seul EPL par département même si toutefois, il a précisé que la tendance était de privilégier la constitution d'EPL forts (« *pas d'EPL à trop faible nombre de centres* »), tout en maintenant les sites existants.

Le Snetap-FSU a rappelé qu'il dénonçait les affectations sur EPL et non plus sur un site, car elles conduiraient bien souvent les enseignants, dans un contexte de suppressions d'emplois et de plafonnement des effectifs, à faire des compléments de service sur plusieurs sites et quelquefois dans d'autres matières...

Le DGER a quant à lui exprimé explicitement son intention de persister dans ce mode d'affectation, de façon à donner aux proviseurs les souplesses de gestion nécessaires dans le cadre de l'autonomie des EPL.

La dynamique enclenchée par la DGER est bien celle d'un resserrement du nombre d'établissements et certainement pas celle d'un développement du service public. Dans ce contexte, la gestion des emplois se traduira inéluctablement par une aggravation des conditions d'exercice du métier.

## **Le SNETAP obtient du DGER l'assurance que l'[ESC](#) et l'animation socioculturelle ne seront pas bradées**

Concernant l'enquête sur l'animation socioculturelle dans les établissements réalisée par l'Inspection à la demande de la DGER, qui suscite bien des inquiétudes auprès des collègues, le Snetap a tenu à rappeler sa détermination à ne pas brader l'ESC, et notamment l'exigence du maintien du tiers temps animation dans le service des enseignants.

Le DGER a affirmé alors qu'il ne « *porterait aucune conclusion budgétaire sur cette enquête* » et que son souci était « *purement pédagogique, afin de mieux cerner les contenus et les pratiques de cette discipline* ».

La suppression du tiers temps animation n'est pas à l'ordre du jour.

## **Lycées maritimes**

Le SNETAP, dont la délégation comportait une représentante des personnels de l'enseignement maritime, est intervenu pour dénoncer les conditions de fonctionnement de nombreux lycées maritimes, qui ne respectent pas les statuts des personnels, et les règles de gestion des personnels de droit public. Nous avons par exemple dénoncé la polyvalence souvent imposée aux enseignants, au détriment de la pédagogie. Nous avons rappelé la nécessité de faire avancer certains dossiers spécifiques à l'enseignement maritime.

Le DGER a dit qu'il était sensible à ces problèmes et travaillait à multiplier les contacts avec le ministère de l'Équipement pour faire avancer les dossiers. Il a dit qu'à son sens, il serait logique qu'à terme, les lycées maritimes rejoignent le giron de l'enseignement agricole. Mais, dans le contexte actuel, il faut attendre le résultat des élections, et la position des futurs Ministres, pour envisager les évolutions.

## **Salaires**

Le SNETAP a rappelé l'importante baisse de pouvoir d'achat et de revenu subie par les enseignants, dont le salaire de début de carrière ne représente actuellement que 1,2 fois le [SMIC](#) alors qu'il équivalait à 2 fois le SMIC il y a 25 ans.

Tout en reconnaissant la perte subie et la nécessité d'une revalorisation de la fonction enseignante, le Directeur Général a répondu que cette question dépassait largement le cadre de ses responsabilités.

Paris, le 23 mars 2007